

Montreuil,
le lundi 9 septembre 2024

Émetteur :

Direction de la formation professionnelle

Objet : Dispositif d'incitation et de renforcement de la formation continue des Agents de direction

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Cette lettre d'information vise à rappeler l'importance de la formation continue de l'ensemble des Agents De Direction (ADD) de la Sécurité sociale ; importance mise en avant lors de la réforme de la Liste d'Aptitude et pris en compte par le référentiel LeADDers.

Il est, entre autres, mis l'accent sur le renforcement des connaissances et compétences en matière de politiques publiques et des enjeux stratégiques de la Sécurité sociale en tant que levier important de développement et d'évolution professionnelle.

Dès lors, les candidats à la Liste d'Aptitude sont encouragés à se former en continu et le Comité des carrières incite également les candidats aux postes de Directeur/Directrice et DCF à développer régulièrement leurs compétences.

Ainsi, Il est attendu que chaque ADD candidatant pour un poste de DG ou de DCF ait suivi au moins 5 jours de formation sur les 2 dernières années :

- 3 jours sur les politiques publiques,
- 2 jours sur les compétences du référentiel LeADDers.

La prise en compte des formations suivies prendra effet à compter du Comité des Carrières de mars 2025. La Commission de la Liste d'aptitude intégrera également cet aspect de formation dans l'évaluation des candidats à compter de 2025.

En matière de politiques publiques et sociales, une liste de formations éligibles a été établie par la Commission pédagogique nationale de l'EN3S avec les Caisses nationales. Elle inclut des cycles majeurs comme "Actualités de la Protection Sociale" ou "Grands Dossiers de la Protection Sociale", ainsi que des formations offertes par d'autres grandes écoles ou centres de formation (Sciences Po., EHESP, réseau du RESP, colloques de branches, etc.). Cette liste sera mise à jour au moins une fois par an et selon les besoins : Liste des formations éligibles.

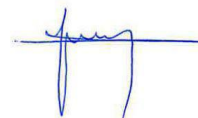
Concernant les formations management ou développement personnel, vous trouverez sur la page CAP'M du site de l'Ucanss les actions développées par l'Institut 4.10 et l'En3S.

Lors de l'examen des dossiers, le Comité des Carrières et la Commission de la Liste d'aptitude pourront prendre également en compte des formations suivies bien que non répertoriées dans la liste*.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour assurer la diffusion le plus large possible de cette information dans votre organisme.

* A noter que sont valorisées également les sessions de formation animées sur les volets politiques publiques ou managériale. La participation à des colloques, conférences en matière de politiques publiques peut être indiqué.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoit Eymery', written over a horizontal line.

Benoit EYMERY

Directeur de la Formation Professionnelle

